

## **LES GANTS DE SOIN**

### **1. Objectifs**

Le port des gants a pour but de prévenir la transmission manuportée des agents infectieux du soignant vers le résident et du résident vers le soignant :

- En cas de contact ou projection avec du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou excréments.
- Pour tout contact avec une peau lésée ou une muqueuse.
- Lorsque les mains du soignant comportent des lésions cutanées.

Le port des gants a une place importante dans la prévention des risques d'accident d'exposition au sang et protège le soignant contre ce risque quand ils sont portés.

### **2. Domaine d'application**

- Toutes les catégories professionnelles de l'EHPAD.
- Tous les intervenants extérieurs : vacataires, libéraux, ....etc.

### **3. Bonnes pratiques pour l'utilisation des gants**

- Réaliser une friction hygiénique des mains avant et après le port des gants.
- Enfiler les gants au plus près du soin.
- Changer les gants entre deux activités, entre chaque résident et à chaque soin sur un même résident avec des niveaux d'asepsie différent :

**1 soin = 1 paire de gants = 1 geste**

- Enlever immédiatement les gants après le soin, avant de toucher l'environnement du résident.
- Eliminer les gants dans le circuit d'élimination des déchets (cf. fiche technique relative à l'élimination des déchets).
- Proscrire le port des gants lors des contacts avec la peau saine.
- Proscrire la friction et le lavage des gants.
- Ne pas conserver de gants de soins dans les poches.
- Ne pas considérer la sueur comme un liquide biologique.

### **4. Recommandations**

- Choisir des gants non poudrés en raison de l'utilisation des PHA.
- Proscrire le port de bijoux et les ongles longs.

## 5. Indications d'utilisation des gants

Exemples de situation	Port de gants	Type de gants
Contact avec la peau saine	Non	
Entretien des locaux	Oui	Non stérile
Manipulation du linge propre	Non	
Manipulation du linge souillé	Oui	Non stérile
Pansement avec un set de soin et des pinces	Non	
Pose d'un cathéter veineux périphérique	Oui	Non stérile
Pose d'un cathéter sous cutanée	Oui	Non stérile
Pré traitement des dispositifs médicaux	Oui	Non stérile manchettes hautes
Prise de sang	Oui	Non stérile
Résident présentant des lésions cutanées	Oui	Non stérile
Soignant présentant des lésions cutanées	Oui	Non stérile
Toilette d'un patient non souillé	Non	
Toilette génito-anales	Oui	Non stérile
Vidange d'un sac collecteur d'urine	Oui	Non stérile

**Note :** devant des infections spécifiques telles que la gale et les diarrhées à *Clostridium difficile*, le port des gants est obligatoire. (cf. fiche gale VI-1).

## 6. Pour en savoir plus

Observatoire du risque infectieux en gériatrie (ORIG), Société française d'hygiène hospitalière (SFHH). **Programme Priam. Prévention des infections en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Recommandations 12, 13 et 14)**. Consensus formalisé d'expert, juin 2009. Hygiènes 2010/02; XVIII(1): 1-88. Site NosoBase : [Lien](#)

Société française d'hygiène hospitalière (SFHH), Ministère de la santé et des sports, Haut conseil de la santé publique (HCSP). **Surveiller et prévenir les infections associées aux soins (Recommandations 32, 33 et 34)**. Hygiènes 2010/09; XVIII(4): 1-175. Site NosoBase : [Lien](#)

Société française d'hygiène hospitalière (SFHH). **Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact (Recommandations 6, 7)**. SFHH, 2009. 60 pages. Site NosoBase : [Lien](#)

Société française d'hygiène hospitalière (SFHH). **Recommandations pour l'hygiène des mains**. SFHH, 2009. 102 pages. Site NosoBase : [Lien](#)

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). **Fiche pratique ED 118. Gants de protection pour les métiers de la santé**. INRS, 2004. 4 pages. Site INRS : [Lien](#)

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). **Fiche pratique ED 112. Des gants, contre les risques chimiques**. INRS, 2003. 4 pages. Site INRS : [Lien](#)

Ministère de l'emploi et de la solidarité. **Circulaire N° DGS/DH/98/249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux par le sang ou les liquides biologiques lors de soins dans les établissements de santé**. Bulletin officiel 1998/04/20; (25): 13 pages. Site NosoBase [Lien](#)